



Montréal, le 10 mai 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.579

Monsieur,

La présente est en complément à notre réponse datée du 20 avril dernier et ce, suite aux précisions que vous avez apportées relativement à votre demande d'accès citée en rubrique.

Vous trouverez ci-joint un tableau faisant état des indemnités de départ versées pour les années civiles visées, soit de 2012 à 2016. Veuillez prendre note que dans le cadre d'un vaste programme d'optimisation des ressources, les indemnités de départ versées de 2014 à 2016 ont permis de générer pour la Société des économies récurrentes de l'ordre de 12 M\$.

Nous vous rappelons que nous ne pouvons vous donner accès aux informations relatives aux noms des personnes ayant reçu des indemnités, ni à leur catégorie d'emploi, ces renseignements étant visés par les articles 53, 54, 56, 57 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette
Directeur, Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

p.j

Indemnités de départ versées
Loto-Québec

année	montant	commentaires
2012	372 971 \$	
2013	598 978 \$	
2014	1 841 318 \$	phase de réduction de personnel
2015	1 574 349 \$	phase de réduction de personnel
2016	1 652 372 \$	phase de réduction de personnel